

# OMAR M'A TUER : radiographie d'un aveuglement coupable

**LA SORTIE DU FILM DE ROSCHDY ZEM** est l'occasion de revenir sur le rôle des médias dans cette affaire qui défraie la chronique depuis vingt ans.

TEXTE > GUY HUGNET



« Affaire Raddad : le vrai coupable », Guy Hugnet, Éditions Archipel, juin 2011.

« La mort de Mme Marchal a eu lieu le lundi 24 juin 1991. » Maurice Bénichou, alias Jacques Vergès dans le film, annonce la bonne nouvelle à Omar Raddad. Les légistes, explique-t-il, se sont trompés sur l'heure de la mort, initialement fixée le 23 juin entre 12 h 00 et 14 h 00. Entendant cela, durant une projection de presse, je manque d'avaler mon stylo. Dans la salle, une dizaine de journalistes. Personne ne moufte. Le bobard passe comme une lettre à la poste.

Il suffit pourtant de jeter un œil sur le rapport de la commission de révision<sup>1</sup> pour constater que Mme Marchal a bien été tuée le dimanche 23 juin entre 12 h 45 et 14 h 00, et non le 24. Ce sont

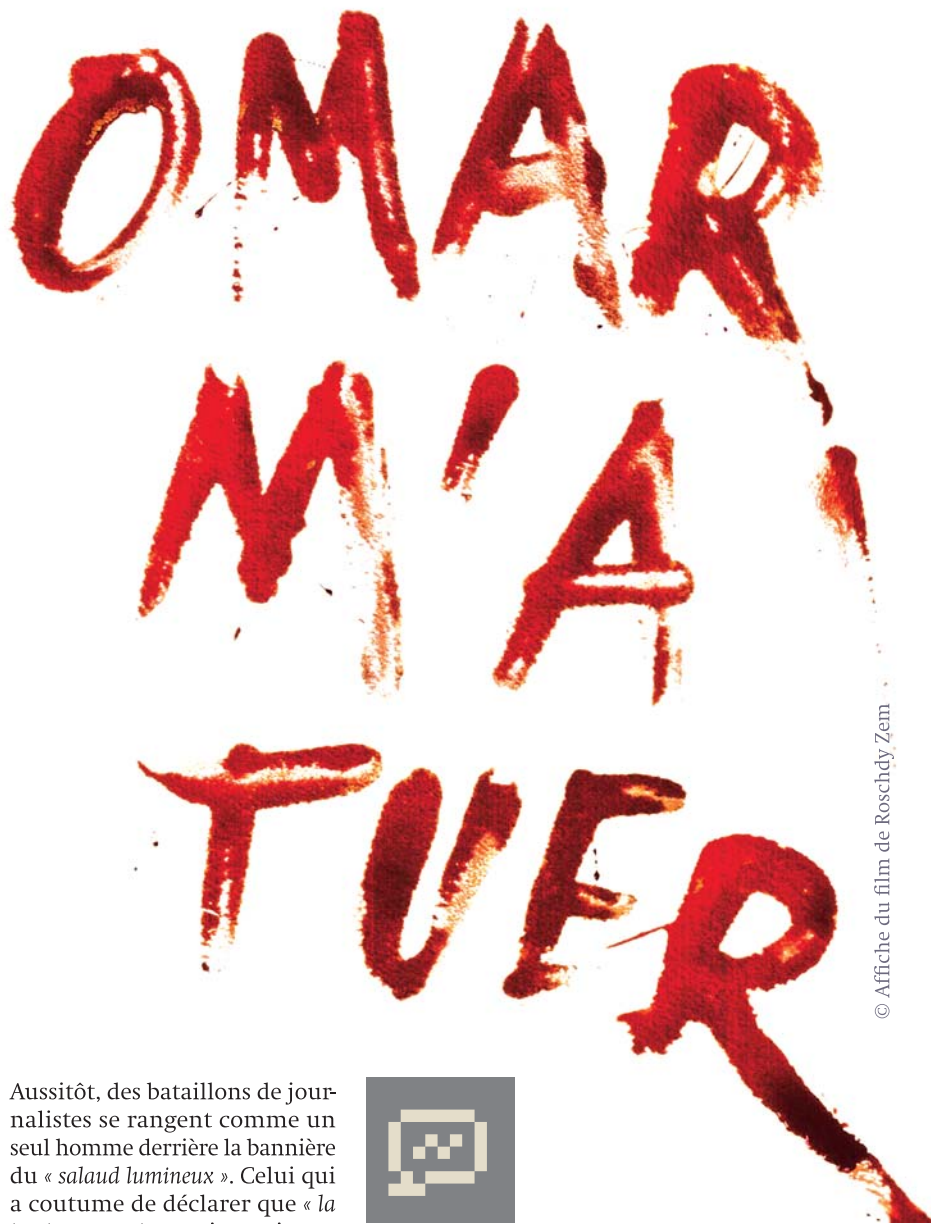
des critiques de cinéma, me direz-vous, ils ne connaissent rien au dossier judiciaire. Soit ! Mais là où le bât blesse, c'est que nul journaliste, spécialiste des affaires criminelles ou non, n'a relevé cette contrevérité majeure qui change considérablement la donne puisque le dimanche 23, Omar Raddad n'a pas d'alibi. Pas relevés non plus les autres

mensonges — inscription rédigée dans le noir, Omar ne parlait pas français, histoire de l'ADN... — enfilés comme des perles tout au long du film. Encore moins que le scénario — jouant à fond la carte du pathos — évite soigneusement les sujets qui fâchent : outre l'absence d'alibi, les sérieux problèmes financiers du jardinier, son addiction au jeu, le fait qu'il ne travaillait jamais le dimanche, l'impossibilité de bloquer la porte de l'extérieur, etc.

Au contraire, s'asseyant sur l'implacable réalité des faits, l'ensemble des médias a communié en chœur dans une grand-messe victimaire et expiatoire, s'extasiant sur la forme — l'interprétation de l'acteur principal, excellente il est vrai —, mais oubliant totalement le fond. Pourtant, le premier commandement de la bible du journaliste ne lui impose-t-il pas de vérifier les faits et de les recouper ? La première raison de cette *omerta* médiatique est soulignée par Philippe Bilger, avocat général près la cour d'appel de Paris : « Il est plus excitant de participer à la construction d'un innocent plutôt que de tristement confirmer la certitude d'une culpabilité<sup>2</sup>. » Plus juteux aussi de vendre au public le thème de l'erreur judiciaire, lequel garantit suspens, rebondissements et épisodes interminables. En comparaison, une

» condamnation fait entre trois lignes et une page dans les journaux avant de tomber dans l'oubli. Qui s'intéresse encore à Jean-Michel Bissonnet condamné en février 2011 à trente ans de réclusion criminelle pour le meurtre de sa femme ? Pourtant, il n'a pas avoué et il n'y a pas de preuves matérielles contre lui. Mais, comme le note Dominique Inchauspé, avocat pénaliste, à propos de l'affaire Raddad, il y a « un faisceau d'indices graves, précis et concordants qui convergent » vers l'inculpé « tout en rendant impossible l'existence d'un autre coupable<sup>3</sup> ».

Dans l'affaire Raddad, tout bascule après le procès. Jusque-là, les journalistes se montrent assez prudents dans leurs conclusions. Mais, le 2 février 1994, après le verdict, Jacques Vergès, battu à plate couture dans le prétoire, retourne la situation comme une crêpe. Devant les projecteurs de télévision, l'« avocat du diable », expert en provocations et manipulations, compare Raddad à Dreyfus et dénonce un procès raciste. La France entière culpabilise. En politisant le débat, Vergès réalise un de ces coups de génie dont il a le secret. « C'est devenu l'affaire du jardinier marocain face à la justice coloniale », observe Laurent Davenas<sup>4</sup>. Qu'importe si la plupart des observateurs présents n'ont pas vu de racisme durant le procès. « Il n'y a pas eu de racisme », écrit à l'époque Maurice Peyrot dans *Le Monde*. Et Maurice Huleu, de *Nice-Matin*, d'ajouter : « J'ai l'impression qu'il n'était venu que pour ça, pour comparer Omar Raddad à Dreyfus. »



© Affiche du film de Roschdy Zem

Aussitôt, des bataillons de journalistes se rangent comme un seul homme derrière la bannière du « salaud lumineux ». Celui qui a coutume de déclarer que « la justice est un jeu » sait pertinemment que les médias en font partie. Piqué au vif, le petit Zola qui sommeille en chaque journaliste met ses pas dans ceux du Maître et monte au front. Figure de proue de cette mobilisation, Jean-Marie Rouart, écrivain, futur académicien, « indigné par le verdict du procès » et qui a acquis « la certitude que cet homme est innocent ». Le journaliste littéraire décide de reprendre l'enquête. Rouart appartient au courant romantique de l'investigation.



**« Devant les projecteurs de télévision, Jacques Vergès compare Raddad à Dreyfus et dénonce un procès raciste. La France entière culpabilise. »**

Foudroyé par la conviction de l'innocence d'Omar Raddad, il écarte systématiquement tous les éléments qui peuvent ébranler sa foi. Aujourd'hui encore, l'homme en vert continue d'affirmer que Mme Marchal est morte le lundi 24 juin 1991. Il se base, dit-il, sur les conclusions du professeur Fournier, éminent légiste, qui s'est pourtant déjugé devant la commission de révision. Tout cela serait risible et sans conséquence, si le film ne s'inspirait de sa pseudo-enquête.

Sec au niveau des preuves, Jean-Marie Rouart tombe dans le piège de la théorie du complot — la famille aurait manipulé l'enquête — avant de se dire persuadé que l'ordre du Temple solaire a fait le coup. Quelqu'un, un jour, exhamera peut-être des annales médiatiques ce monument de son histoire : un escroc mythomane — condamné à de multiples reprises par la justice suisse —, accueilli à bras ouverts sur le plateau de Thierry Ardisson<sup>5</sup>, applaudi par Vergès et d'éminents journalistes pour ses révélations dix ans après les faits. C'est lui qui, le lundi 24 juin, aurait conduit trois cadors de la secte à La Chamade (propriété de Mme Marchal) à 11 h 45, pour revenir les chercher à 14 h 15. Et, bien sûr, ils ont massacré la riche veuve parce qu'elle ne payait pas ses cotisations. Normal ! Personne n'a l'idée de s'interroger sur cet énergumène. Ni de lui objecter qu'une amie de la victime se trouvait devant La Chamade ce matin-là, à cette heure-là. Ou encore qu'un employé de la surveillance est entré dans la propriété à 14 h 15. Les faits n'ont aucune importance. *Show must go on.*



**« Toute la presse relaie les élucubrations du Sherlock Holmes qui, en échange des services rendus — une bonne histoire n'a pas de prix — se voit décerner de nombreuses médailles : "Zorro de la profession", "justicier de la dernière chance", "au service de la vérité vraie"... »**

L'entrée en piste des illusionnistes signe le troisième volet de cet inépuisable feuilleton. Pour obtenir une révision de procès — rare en France —, en-

core faut-il des éléments nouveaux. Vergès et Raddad embauchent un détective au passé trouble et aux méthodes douteuses qui se charge de fabriquer un coupable de rechange et de le livrer en pâture aux chiens. Le nouveau scénario repose sur des témoignages bidon, non signés, donc sans valeur juridique, et des preuves bricolées qui ne tromperaient

pas un enfant de quatre ans. Pourtant, toute la presse relaie les élucubrations du Sherlock Holmes qui, en échange des services rendus — une bonne histoire n'a pas de prix — se voit décerner de nombreuses médailles : « *Zorro de la profession* », « *justicier de la dernière chance* », « *au service de la vérité vraie* », j'en passe et des meilleures. Pendant quinze ans, lui et un autre de ses confrères et concurrents approvisionnent les rédactions en scoops fumeux. Un jour, on a trouvé un second Omar, une autre fois un sosie, puis l'arme du crime cachée dans des ro-

chers, un témoin qui a tout vu, une voisine qui retrouve soudain la mémoire, un prisonnier qui parle... Du vent. De l'esbroufe. Peu importe. Le but est atteint : faire le buzz. Grâce aux médias !

Roulés dans la farine, les médias l'ont été d'un bout à l'autre de cette histoire. Des victimes consentantes en réalité, qui ont refusé d'enquêter, d'examiner les faits, de dénoncer les impostures et les rumeurs, préférant céder à l'émotion, colporter des ragots et boire en troupeau la « soupe démagogique ». Pourtant, et Christophe Deloire le rappelait récemment, « *de la soif de vérité factuelle, les démocraties ne se portent jamais plus mal*<sup>6</sup> ». Le journalisme non plus, dont la crédibilité est en chute libre aux yeux du public en même temps que les ventes des journaux s'effondrent. Et ça, c'est un fait ! ■



1. [http://www.courdecassation.fr/hautes\\_juridictions\\_commissions\\_juridictionnelles\\_3/commission\\_revision\\_condamnations\\_penales\\_624/decisions\\_625/2001\\_3633/012\\_eacute\\_8536.html](http://www.courdecassation.fr/hautes_juridictions_commissions_juridictionnelles_3/commission_revision_condamnations_penales_624/decisions_625/2001_3633/012_eacute_8536.html)
2. « Omar Raddad innocent : c'est du cinéma », Philippe Bilger, <http://www.philippebilger.com/>
3. Dominique Inchauspé, « L'Erreur judiciaire » PUF, 2010.
4. Avocat général près la Cour de cassation.
5. Le 28 janvier 2002.
6. Christophe Deloire, « L'étrange omerta des médias sur le cas DSK », *Le Monde*, 16 mai 2011.